

Tout Personnel

Mars 2020 - n°254

**COVID 19 infos n°3 : Réunion DG-Organisations
Syndicales du 24 mars**

REUNION D'INFORMATION DU 24 MARS 2020 – CRISE DU COVID-19

Représentant l'Administration : DG, DG adjoint, DRH, DRH adjoint et responsable des relations avec les syndicats de droit public.

Représentants du personnel de droit public : élus CTC SNUPFEN, CGT, FO, EFA-CGC, UNSA

Réunion par visioconférence et téléphone.

Préambule : toutes les mesures et décisions annoncées sont susceptibles d'évoluer rapidement. Elles ne sont donc valables que « jusqu'à nouvel ordre ».

La situation sanitaire à L'ONF :

Interrogé sur le sujet par les représentants du personnel, le DG répond, avec toutes les précautions d'usage, qu'à sa connaissance 80 personnels environ seraient infectés par le virus. Aucun des cas déclarés n'aurait justifié d'une hospitalisation.

Conséquences de la crise sur les activités :

- Les 2000 ouvriers forestiers de l'ONF sont en arrêt de travail quasiment tous depuis le 18 mars même si certains chantiers se sont anormalement prolongés jusqu'au 20 mars...
- Les sites administratifs sont fermés et depuis le 17 mars la grande majorité des personnels poursuivent leur activité en télétravail.
- Les personnels techniques n'ont plus d'activités collectives ni de réunions. Des fiches de consignes par métier visent à poursuivre les activités tout en limitant les rencontres physiques. Suivant les territoires, les chefs de projet poursuivent ou pas leurs activités de terrain.

Les représentants du personnel relèvent que les directives concernant l'adaptation à la crise sanitaire de l'activité de terrain de l'ONF, donc de ses personnels et des entreprises externes, fluctuent anormalement d'une agence à une autre et même d'une UT à une autre.

Qu'est-ce qu'« *une activité essentielle à la Nation* »? Pour certaines Directions la réponse semble être : TOUTES et on ne change rien. Pour d'autres Directions la réponse semble être : AUCUNE et les TFT se voient interdire toute sortie en forêt ! Plus globalement le souci de continuité des activités économiques semble prendre le pas sur la priorité pourtant affichée : la protection de la santé des personnels et la lutte contre le virus.

Les représentants du personnel demandent à ce qu'un cadrage national fort et précis permette d'harmoniser les pratiques et ce dans le souci prioritaire de protection sanitaire des personnels et de lutte contre l'épidémie. La DG réaffirme la priorité qu'elle veut donner à la santé des personnels et répond qu'elle travaille à l'hétérogénéité des pratiques.

Le télétravail :

Le télétravail a été développé au maximum des possibilités grâce au travail, à saluer, des équipes en charge de ce dossier.

Les représentants du personnel appellent l'attention de la Direction sur le fait que le télétravail **imposé par la crise** constitue, pour de nombreux collègues, un mode de travail dégradé :

- Garde d'enfants, travail scolaire, promiscuité, locaux pas forcément adaptés
- Connexions non optimales : nombre de licences VPN insuffisant pour permettre à tous de travailler dans des conditions normales
- Isolement professionnel pouvant être difficile à vivre.

Pour les représentants du personnel, ces conditions de travail difficiles, à très difficiles, doivent être mieux prises en compte par la hiérarchie :

- **L'état d'esprit doit être « on fait ce qu'on peut, on fait au mieux » en s'abstenant de toute pression sur les personnels.**
- Le recours exagéré aux réunions par Skype (exemple 4 heures par jour) doit être proscrit
- L'isolement doit être combattu par le maintien d'échanges informels réguliers.
- Les moyens matériels du télétravail doivent continuer d'être améliorés.

La Direction rejoint l'avis des représentants du personnel et va donner des directives en ce sens. Pour elle, les personnels d'encadrement doivent être en contact avec les membres de leur équipe « *au moins une fois tous les deux jours* ». Concernant les licences VPN, leur nombre a été fortement augmenté et 200 portables ont été achetés. Actuellement l'ONF négocie avec Orange pour élargir la bande passante attribuée à l'Établissement. Par ailleurs la Direction déplore trop de connections Facebook, visioconférence au moyen d'outils externes gratuits et de connections pour visualiser des films. Il est rappelé qu'il faut éteindre son ordinateur après usage.

Le travail sur le terrain :

Pour le DG, les priorités du travail des TFT sont : les missions de service public, la surveillance et l'approvisionnement de la filière. La poursuite de nombre de ces activités pose question :

- Toutes les exploitations de coupe répondent-elles à l'esprit du Décret du 23 mars 2020 : « *activité professionnelle et déplacements professionnels insusceptibles d'être différés* » ? Manifestement pas.
- Toutes ces activités peuvent-elles être réalisées en toute sécurité sans masque, gel... ? Manifestement pas.

Le besoin d'un cadrage national fort et précis est urgent. Il se doit de prendre en compte comme pour les personnels en télétravail l'isolement et le besoin de lien social.

Missions de police et réquisitions :

Une directive nationale révisée doit être diffusée dans les prochains jours. Ca tombe bien parce que réquisitions et arrêtés préfectoraux, municipaux se multiplient sollicitant l'ONF et que les réponses apportées par les agences sont radicalement différentes... Concernant la réquisition de l'ONF en forêt de Fontainebleau, le DG indique que les personnels doivent se limiter à rappeler les consignes du Gouvernement aux promeneurs et à informer les services de police de l'évolution de la fréquentation en forêt.

Rémunérations

Les représentants du personnel demandent le maintien des rémunérations pour tous les personnels quels que soient leur statut : qu'en est-il aujourd'hui et quelles perspectives pour la période à venir ?

La DG répond :

- Les rémunérations des personnels de droit public et des salariés non ouvriers seront maintenues, quel que soit leur niveau d'activité, sauf contre-ordre de la fonction publique.

- Les rémunérations des ouvriers forestiers ont été maintenues au mois de mars. Pour les mois à venir il est envisagé de déclarer une activité partielle pour faire enclencher le dispositif de chômage partiel qui permettrait de leur verser 70% de leur salaire brut soit 85% de leur salaire net. En attente de la réponse du Ministère du travail.

Pour les représentants du personnel de droit public, il n'est pas acceptable que les ouvriers forestiers soient pénalisés financièrement : leurs rémunérations doivent être maintenues. La Direction doit trouver des solutions d'accompagnement.

Congés

Interrogé sur le sujet par les représentants du personnel, le DG répond :

- « **Les congés posés ne pourront pas être reportés : ils seront donc pris** ».

Exception : les personnels en Plan de Continuité d'Activité (PCA).

Les représentants du personnel argumentent que prendre des congés en étant confiné revient à perdre ces congés. La DG répond qu'il y aura besoin d'un maximum de personnels sur le pont lors de la sortie de crise.

- « **Pour les salariés, pas de report de congés et de RTT au-delà du 31 mai** ».

Même argumentaire des représentants du personnel et même réponse de la Direction.

- **Congés imposés** : Lors de la réunion, la Direction a déclaré que dans l'attente de la promulgation des ordonnances du Gouvernement, elle se limite à inciter les personnels qui ne sont pas en tension de travail à prendre des congés. Depuis cette réunion les ordonnances ont été promulguées : **les employeurs pourront imposer la prise de 6 jours de congés aux dates de leur choix.**

Les représentants du personnel se sont déclarés opposés au principe des congés imposés.

A 16H00 la séance est levée, une autre réunion pourra être réitérée à la demande des représentants du personnel ou de la Direction.

